

TARIFS DES PRESTATIONS

- **VENTE IMMOBILIERE :**

Honoraires TTC à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 € .

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires).

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, ils s'entendent sur le prix initial de présentation du bien honoraires inclus.

- **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :**

Honoraires à la charge du cessionnaire.

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT.

Au-delà, 3% HT.

Facturation minimale 5000 euros HT.

- **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :**

A LA CHARGE DU BAILLEUR : 11€ /M² dont 8.5% de TVA se décomposant comme suit :

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION + ANALYSE DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL : **8€ TTC / m²**

HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE : **3 € TTC /m²**

FORFAIT DE 200€ SUPPLEMENTAIRES A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR POUR LES BIENS INFERIEURS A 35 M²

A LA CHARGE DU LOCATAIRE : 11€ / M² dont 8.5% de TVA se décomposant comme suit :

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION + ANALYSE DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL : **8€ TTC / m²**

HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE : **3 € TTC /m²**

- **ETAT DES LIEUX DE SORTIE (à la charge du bailleur) :**

250€ pour appartements jusqu'au T3

350€ pour appartements T4 et + et pour maisons

- **LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL :**

Honoraires à la charge du preneur : 15% HT du quittancement annuel (18%TTC).

- **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 €TTC.

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

Les Frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires).

- **MANDAT DE NEGOCIATION :**

Négociation d'un prix de vente (ou de location d'un local à usage professionnel), pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% TTC du prix initial, à la charge du demandeur, limité à 50% de la baisse de prix.

- **AVIS DE VALEUR LOCATIVE :** DU T1 AU T3 : **190€TTC**

T4 ET + : **250 € TTC**

- **ESTIMATION :** appartement T1 – T2 : **180€**
appartement T3 : **210€**

appartement T4 et + : **240€**
maison : **280€**

- **EXPERTISES : nous consulter**